

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le sept Avril à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	DENISOT Stéphanie	RACLE Olivier
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
BELOT François	MOULIN Cyril	THEVENOT Marie-Christine
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	NALLET Sylvie	VARCHON daniel
CUSINATO Françoise	POUZOL Michel	
Etait absent excusé		
GIACOMINI Sébastien	a donné procuration à	RICLOUX Benoît

Monsieur Benoît RICLOUX a été désigné comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 20 h 40

Délibérations

1- Nomination des membres des comités consultatifs

Comité consultatif & nom du responsable	Membres		
	Titulaires		Extérieurs
Communication RICLOUX Benoît	AIROLDI Michel	RACLE Olivier	MOUREY Martine
	CLAIRONE-MOUYOKI A.		RAUSCHER Colette
Bois DENISOT Stéphanie	AIROLDI Michel	THEVENOT M-Christine	JEANGUYOT Serge
	POUZOL Michel		
Jeunes citoyens / Chantiers internationaux RICLOUX Benoît	DENISOT Stéphanie	POUZOL Michel	BELOT Charline
	GIACOMINI Sébastien		
Urbanisme BELOT François	MOULIN Cyril		CHOPPE Thierry
	RACLE Olivier		COIFFIER Daniel
	RICLOUX Benoît		GOUX Marcel
			PAULIN Daniel
Finances VARCHON Daniel	BARTHELET Catherine	GIACOMINI Sébastien	BOVIN Daniel
	DENISOT Stéphanie	RICLOUX Benoît	
	FUMEY Françoise	VARCHON Daniel	
CCAS BARTHELET Catherine	CLAIRONE-MOUYOKI A.		DEMANGE Caroline
	MOULIN Cyril		GRIFFAUT Christiane
	NALLET Sylvie		LECUELLE Nathalie
	THEVENOT Marie-Christine		PETRIGNET Claude
	Titulaires	Extérieurs	
Projet Aînés Responsable : BARTHELET C	Membres du CCAS	BROCARD Jean-Marie	LAURENT Sylvie
		DE BOISSESON A-Marie	RAUSCHER Colette
		DE BOISSESON Charles	ROUHIER Jean-Claude
		LANGLOIS Daniel	
Marché des producteurs locaux / Festivités RICLOUX Benoît	BELOT François	BOURGOIS Corine	LAIGRE Franck
	CUSINATO Françoise	COIFFIER Daniel	LALUBIE Christophe
	POUZOL Michel	GRIFFAUT J-Jacques	RAUSCHER Colette
	RACLE Olivier	JOUFFROY Roland	
Environnement VARCHON Daniel	AIROLDI Michel	BERTHOD Laurent	GIACCONNE Frédérique
	CUSINATO Françoise	BOUCHEY Martine	JEUDY Pierrine
	FUMEY Françoise	DE BOISSESON Charles	LAURENT Sylvie
	GIACOMINI Sébastien	DIDIER-LAURENT René	ROUHIER Jean-Claude
	NALLET Sylvie		
	POUZOL Michel		
Electorale BARTHELET Catherine			ROUHIER Jean-Claude
			JEANGUYOT Florence

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

2 – Élection des délégués au SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein du SICA (Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux) :

- En qualité de titulaire
Catherine BARTHELET et Marie-Christine THEVENOT
- En qualité de suppléant
Stéphanie DENISOT et Benoît RICLOUX

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

3- Élection des délégués au SIVOS DE POUILLEY LES VIGNES (Syndicat Scolaire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein du SIVOS de POUILLEY LES VIGNES (Syndicat Scolaire) :

- Catherine BARTHELET et Marie-Christine THEVENOT

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

4- Élection des délégués à l'AUDAB (Agence de l'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon), Monsieur François BELOT.

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

5- Élection des délégués au SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein du SIEVO (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) :

- En qualité de titulaire
Françoise FUMEY et Françoise CUSINATO
- En qualité de suppléant
François BELOT et Alexandra CLAIRONNE-MOUYOKI

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

6- Élection des délégués à l'ADAPEI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein de l'ADAPEI :

- Daniel VARCHON et Françoise CUSINATO

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

7- Élection des délégués au COFOR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein des COFOR (Communes Forestières) :

- Titulaire : Michel AIROLDI et Suppléant : Michel POUZOL

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

8- Élection des délégués au Comité de Jumelage de PELOUSEY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu les trois membres de droit du Comité de jumelage de PELOUSEY :

- Catherine BARTHELET, Daniel VARCHON et Michel POUZOL

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

9- Élection des délégués au CNAS (Centre National d'Action Social)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein du CNAS (Centre National d'Action Sociale) :

- Élu : Catherine BARTHELET
- Agent : Solange PETIT

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

10- Élection des délégués au PAT (Plan d'approvisionnement du bois)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a élu pour représenter la commune au sein du PAT (Plan d'Approvisionnement du bois) : Monsieur Michel AIROLDI.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

11- Nomination du référent communal de la Prévention Routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme en qualité de référent à la prévention routière : Madame Sylvie NALLET.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

12- Nomination du correspondant défense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme en qualité de correspondant défense : Monsieur Michel AIROLDI.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

13- Indemnité de fonction du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec effet au 29 Mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 38 % de l'indice 1015.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	1	0

14- Indemnité de fonction des Adjointes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 4 Avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjointes au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, avec effet au 29 mars 2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au Maire à 12 % de l'indice 1015.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	1	0

15- Indemnité de fonction d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 4 Avril 2014 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjointes,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Madame le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer, avec effet au 29 Mars 2014 une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant : Monsieur François BELOT, conseiller municipal délégué à Monsieur François BELOT par arrêté municipal en date du 4 Avril 2014.

Et ce au taux de 7 % de l'indice brut 1015. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

16- Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Après appel à candidature, se présentent en qualité de titulaires :

- Benoît RICLOUX, Daniel VARCHON et Stéphanie DENISOT.

Sont élus membres titulaires de la commission d'Appel d'Offres :

- Benoît RICLOUX, Daniel VARCHON et Stéphanie DENISOT.

Après appel à candidature, se présentent en qualité de suppléants :

- François BELOT, Françoise FUMEY et Sébastien GIAOMINI.

Sont élus membres suppléants de la commission d'Appel d'Offres :

- François BELOT, Françoise FUMEY et Sébastien GIAOMINI.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

17- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant ne dépasse pas 15000 €HT;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

18- Festival du PIOU-PIOU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de recevoir pour la saison 2014 le festival du PIOU-PIOU, selon les mêmes conditions que 2013 et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce festival.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

19- ONF – Travaux forestier 2014

L'ONF a fourni, en application de l'article D214-21 du code forestier, le programme d'actions préconisé 2014 pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce programme, selon les prévisions suivantes :

- investissement 4 690 € 00 HT

Suite à ce programme, l'ONF propose un devis précis des travaux préconisés ci-dessus et faisant apparaître les montants suivants :

- investissement 4 585 € 50 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

20- ONF – Vente de gré à gré de bois d'industrie

Une vente de gré à gré de bois d'industrie provenant des parcelles 24 et 27 est prévue pour la campagne 2014. Le bois d'industrie correspond à du bois de qualité moindre comparé au bois d'œuvre d'hêtre.

L'ONF estime à environ 80 tonnes la quantité de bois d'industrie à vendre, au prix de 48 € HT la tonne + 0 € 30 HT la tonne pour la valorisation PEFC, rendue usine.

La Société IKEA France de LURE (70) serait acheteuse de ce lot de bois au prix négocié avec l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser cette vente et autorise Madame Le Maire à signer l'engagement du vendeur et tout autre document nécessaire à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

21- ONF – Assistance d'exploitation de bois façonnés

L'ONF propose un devis d'assistance à l'exploitation de bois façonnés pour la vente à la Société IKEA France de LURE : estimation à environ 80 tonnes à 48 € 30 HT la tonne, rendue usine.

Montant du devis d'assistance à exploitation :

- prestation ONF 104 € 00 HT
- transport 800 € 00 HT
- TOTAL 904 € 00 HT soit 1 084 € 80 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

Informations diverses

- La ville de Besançon et le Centre omnisports Pierre CROPPET demandent l'autorisation de traverser notre commune à l'occasion de la 7^{ème} édition du Raid Handi'Forts des collégiens qui partira du foyer résidence du Château d'Uzel le samedi 17 mai.
Tous les conseillers sont favorables. Madame Le Maire va se rapprocher des organisateurs pour réserver le meilleur accueil possible à cette manifestation.
- Le Syndicat des jeunes Agriculteurs du canton d'Audeux nous remercie pour la collaboration lors du dernier marché de producteurs de mars.
- Madame ROMAGNAN, députée, informe de la tenue d'une conférence débat sur le thème : « les entreprises peuvent elles réduire le chômage ? » le vendredi 18 avril à 20 h au théâtre de l'Espace de Planoise à BESANCON.
- Madame Le Maire a rencontré Monsieur Philippe VIENET, Président de l'association du Souvenir Français, qui a présenté le projet de restauration des tombes de deux soldats décédés à Pelousey. Ils ont combattu dans de nombreuses batailles comme Wagram, Austerlitz, Iéna...
A l'issue des travaux, un temps commémoratif sera organisé avec la commune, le Souvenir Français et l'Association des Anciens Combattants.
Il serait intéressant de travailler avec la commission jeunes citoyens sur leur histoire napoléonienne. A suivre...
- Le SYDED (Syndicat d'Électricité du Doubs) a informé la commune du résultat positif des tests de conformité effectués sur les nouveaux éclairages public de la grande rue.
- Le comité départemental du tourisme du Doubs présente deux nouvelles affiches utilisant la thématique des voyages à l'ancienne pour mettre en valeur notre département.
- Le SIVOS de Pouilley les Vignes, conformément aux informations déjà diffusées en 2013, sera dissout cette année. La répartition des avoirs sera faite en fonction de la population électorale 2014.
- Le SYBERT a transmis un bilan du mandat précédent, un extrait sera proposé dans le prochain Trait d'Union et l'intégralité sur le site.

Dates à retenir

- **Prochains Conseils Municipaux et rendez-vous publics :**
 - Réunions du Conseil Municipal
 - Lundi 14 Avril 2014 à 20 h 30
 - Lundi 28 Avril 2014 à 20 h 30
 - Chasse à l'oeuf de l'Association Parents d'Elèves : samedi 12 avril à 14h30
 - Conférence Barbara ROMAGNA : Vendredi 18 avril à 20h à Besançon
 - Réunion fleurissement : samedi 19 avril à 10h
- **Agenda des Élus :**
 - Mardi 8 avril - 18h30 - Ecole de Pelousey : Réunion Conseil d'École
 - Mercredi 9 avril - 20h30 - Mairie : Réunion CC* Finances
 - Vendredi 11 avril -18h30 - Pouilley Les Vignes : Réunion CAGB
 - Samedi 12 avril - 9h - Mairie : Réunion CC* CCAS
 - Lundi 14 avril - 18h30 - Maire : Réunion CC* Communication
 - Mardi 15 avril - 20h30 - Mairie : Réunion Comité Jumelage
 - Mercredi 16 avril - 19h - Salle St Martin : Réunion Rythmes scolaires
 - Jeudi 17 avril - 20h30 - Mairie : Réunion CC* Festivités/Marché de producteurs
 - Mardi 29 avril -17h-Besançon : Réunion CAGB

Fin de la séance : 23 h 15

* Comité Consultatif